

**La 3^e génération née en France,
issue de l'immigration maghrébine :
des identités en construction**

**Mémoire de fin d'études
au
Département de littérature française
de
l'Université Sophia
présenté par
Mizuka OHASHI
2016**

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	3
I. Les identités de la 3 ^{ème} génération	6
1. La 3 ^{ème} génération issue de l'immigration maghrébine.....	6
2. L'insertion difficile de cette 3 ^e génération dans la société française	9
3. L'actualité comme fabrique du jugement	12
II. Impact du principe de laïcité française sur la communauté musulmane	16
1. Rôle des lois de la République française sur la construction identitaire	17
2. Signification(s) du port du foulard.....	19
3. La laïcité : un moyen de discrimination.....	21
III. Comment construire une identité ?.....	24
1. Visibilité et résurgence de l'Islam comme principe d'identité des descendants d'immigrés	24
2. Place de l'identité dans la personnalité d'une personne	27
3. Place réservée aux descendants d'immigrés selon la France.....	29
Conclusion	31
Bibliographie	33

Introduction

Dans ce mémoire de licence, nous allons étudier la quête identitaire de la 3^e génération issue de l'immigration musulmane, surtout maghrébine en France afin d'approfondir les connaissances et la compréhension des jeunes descendants d'immigrés. Ce thème m'a toujours intéressée tout le long de ma vie en France. De par sa situation géographique, la France a depuis toujours accueilli des immigrants et il en a été de même au XX^e siècle. Aujourd'hui les descendants de ces immigrés résident en France. Les descendants des immigrés ne sont pas des immigrants. La plupart d'eux sont nés et vivent en France et donc ils ne portent pas nécessairement l'étiquette d'« immigré » comme leurs parents ou grands-parents. Cependant, il semble qu'on les considère toujours comme s'ils étaient aussi immigrés. Ce désaccord de conscience nous pose un grand problème parce qu'il est lié à l'identité de chacun, pas seulement des descendants des immigrés mais de nous aussi.

« La troisième génération » est une expression qui décrit essentiellement les descendants des immigrés surtout musulmans. Les immigrés non musulmans ne sont rarement désignés par ce terme. Alors l'existence de cette expression semble la preuve que les descendants musulmans sont traités comme des étrangers même s'ils sont nominalement français. Il semble donc préférable de nous interroger sur le décalage entre ce qu'ils sont et la manière dont ils sont acceptés dans la société française parce que la France comptera désormais plus de descendants d'immigrés et l'importance de ces générations qui suivent est spécifique. Ainsi, ce qui est plus important dans ce mémoire, c'est l'influence qu'exercent ces décalages sur les jeunes musulmans parce que notre intérêt vient d'une question : jusqu'à quand allons-nous compter les générations ? En d'autres termes, quand celles-ci deviendront-elles invisibles ?

Si le terme « 3^{ème} génération » réfléchit assez bien le regard des autres envers les descendants musulmans, la reproduction des générations signifie l'élargissement du fossé entre les descendants musulmans et la société française parce que la conscience de soi et le regard vers eux ne correspondent pas et que la manière d'accepter dans la société diffère si l'objet de l'acceptation est un groupe ou un individu. Ces désaccords ont une grande influence sur la construction de l'identité. Il est normal qu'ils aient une origine mais ce n'est pas le seul élément de leurs identités. Ici la question suivante se profile : où et comment peuvent-ils trouver leur place ? C'est la raison pour laquelle on va traiter la question de l'identité des jeunes descendants d'immigrés maghrébins. La problématique générale de ce mémoire est « Comment un jeune de la 3^{ème} génération issue de l'immigration musulmane peut-il construire son identité ? » On va réfléchir sur la construction de l'identité de 3^{ème} génération par deux points de vue ; celle qu'ils se construisent dans leur for intérieur et celle qui construisent sous l'influence de la société. Pour vérifier la formation de cette double identité, on a d'abord besoin d'étudier l'histoire de l'acceptation des immigrants en France et ensuite de penser à leur futur en travaillant sur l'actualité qui les entoure et sur l'idée de la

République concernant la réception des Maghrébins.

Le 1^{er} chapitre sera consacré à voir l'identité que présente la troisième génération maghrébine en mettant au point leurs actualités en France. La France accepte des immigrants dont l'origine géographique est diverse. Ces origines différentes dont l'actualité diffère pourraient influencer la construction de leur identité. Autrement dit, d'un côté les descendants des immigrés sont relativement adaptés aux personnes non issues de l'immigration, d'un autre côté la 3^{ème} génération est traitée en étranger. Ce chapitre va vérifier les points où ils sont différents et les éléments qui pourraient former leurs identités. Comme éléments de la construction de l'identité présente, on traite la nationalité, l'environnement d'éducation et la langue. Il y aurait plein d'autres éléments mais on concentre sur ces trois points parce qu'ils jouent un rôle très important pour montrer directement la réalité de jeunes issus de l'immigration musulmane.

Le 2^e chapitre aborde les identités qui sont construites par l'influence de la société en étudiant le principe de laïcité en France. L'identité se construit en étant stimulée par les regards des autres et en changeant les échelles des valeurs. L'adaptation de la laïcité est une particularité de la politique d'immigration en France et elle a fait révéler le décalage de la compréhension de « signes religieux » entre les citoyens. Ce qui a provoqué le grand débat sur la laïcité, c'était le foulard que portent les femmes, plutôt les filles musulmanes. Le processus dans lequel s'établit l'idée qui lie le foulard à l'islamisme peut correspondre à celui de la législation de l'interdiction du port de signes religieux dans l'école publique. C'est pour cela qu'on va consacrer ce chapitre à l'étude du principe de laïcité qui va aider à comprendre pourquoi la 3^e génération musulmane est considérée différemment des autres descendants d'immigrés.

Dans le 3^e chapitre, il s'agit du futur de la 3^e génération et de leur possibilité de vivre en France en gardant leur propre identité, sans renoncement ni rejet. En plus de la complexité de la compatibilité du principe de laïcité et de conscience musulmane que le chapitre précédent aura élucidée, on est aujourd'hui exposé à la menace de l'attentat par l'Etat islamique, ce qui accélère l'opinion publique et la politique conservatrice « contre l'immigration ». Il y a une tendance à remarquer les dangers ou les points négatifs d'accueillir les nouveaux immigrants mais il faut aussi réfléchir à éduquer les jeunes descendants issus de l'immigration parce que c'est eux qui vont fonder la nouvelle société. Donc ce chapitre va essayer de vérifier le problème et la possibilité d'accepter la 3^e génération en tant que citoyen.

A travers ces trois chapitres, on va étudier l'actualité des jeunes descendants musulmans issus de l'immigration en fixant les yeux sur leur identité. Ce mémoire a pour le but de nous donner l'occasion de penser à 3^e génération pas comme un problème qui a lieu à quelque part dans le monde mais comme celui de soi-même. Donc ce travail tente de répondre à la question de l'identité à travers la 3^e génération et enfin de nous aider à construire l'identité dans notre époque où le monde se complexifie. Pourtant, il sera nécessaire de parler de leur religion (la religion

originaire de leurs parents) parce que leur croyance influence beaucoup leur culture et leur vie quotidienne, ce qui parfois différencie un groupe de l'éthnie des autres. Bien que notre intérêt vise toujours l'identité d'une personne, parler de la religion est inévitable.

Ce mémoire n'a pas pour but de reprocher la discrimination aux *discrimineurs*. Comme tant de musulmans et leurs jeunes descendants vivent en France, il va nous falloir tenir compte des problèmes qui se présentent aujourd'hui. Aussi, ne s'attachant pas seulement au fait qu'ils sont musulmans, l'étude de ce mémoire nous donne l'occasion de penser aux problèmes qui sont dans l'attente et auxquels on est censé faire face dans le futur, en introduisant comment ils mènent la vie en France et ce que "se mettre en France" signifie pour eux, sur fond d'une religion musulmane omniprésente.

I. Les identités de la 3^{ème} génération

1. La 3^{ème} génération issue de l'immigration maghrébine

On commence par définir les Français d'origine étrangère. Selon INSEE (Institut National de la Statistique et des Etude Economique), d'abord, un étranger est « une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises¹ ». Alors un étranger n'est pas toujours un immigré parce que celui-là contient ceux qui sont nés en France, ce qui est l'embranchement d'un étranger et un immigré.

Passons à la définition des Français d'origine immigrée. D'après la définition du Haut Conseil à l'intégration, un immigré est « une personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable² ». En interprétant fidèlement cette notion, leurs descendants, résidant en France et nés en France d'au moins un parent immigré, ne sont pas comptés parmi les « immigrés ». Parmi les 65,8 millions de personnes qui résident en France (hors Mayotte), 58,2 millions sont nées en France et 7,6 millions sont nées à l'étranger. Au sein des 58,2 millions nés en France, 57,6 millions ont la nationalité française parmi lesquels les descendants d'immigré sont compris, et 0,6 millions sont étrangers.

La 3^{ème} génération, les descendants d'immigré d'autre mot, peut être définie comme une personne « née et résidant en France ayant au moins un parent immigré. Cette définition ne comprend pas les personnes elles-mêmes immigrées (notamment celles qui ont migré avec leurs parents)³ ». Ainsi, la 3^{ème} génération ne doit pas être considérée comme des immigrés parce que la plupart d'entre elle est née en France ayant la nationalité française depuis la naissance ou la majorité et y résident. Par contre, ils semblent hériter des difficultés et de la situation indésirable dont leurs ancêtres ont fait l'expérience. Les enfants et les grands-enfants des immigrés ne sont pas des immigrés pour le principe, mais ils sont toujours mis ensemble avec les immigrés et considérés en étrangers. On va émettre concrètement les difficultés et les actualités de 3^{ème} génération ci-après.

Depuis le milieu du 18^{ème} siècle, la France est le pays d'accueil de nombreux travailleurs étrangers et de leurs familles. Elle a accueilli beaucoup de migrants allemands, belges, italiens, polonais, espagnols et portugais. Après la seconde guerre mondiale, des immigrés africains sont

¹ INSEE, « Populations française, étrangère et immigrée en France depuis 2006 », 2015, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1410693>.

² Le Haut Conseil à l'intégration, Archives mai 2005 - septembre 2013, <http://archives.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html#>.

³ INSEE, 2016, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1676>.

aussi accueillis en France. On peut diviser les immigrés africains en deux : maghrébins⁴ et africains subsaharienne. Ils sont différents par rapport à la race (Blancs ou Noirs), à la sphère culturelle et à la distance avec la France. Et dans les années soixante-dix, les immigrants indochinois ont commencé à entrer en France. Ces immigrés ont tous naturellement leurs enfants et petits-enfants dans le pays d'accueil. Ainsi la France accueille des immigrés dont l'origine géographique se diversifie de plus en plus.

Selon le rapport du ministère du travail, parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans résidant dans la France métropolitaine qui comptent 40 millions en 2012, 3,9 millions sont descendants d'immigrés. En d'autres termes, les descendants des immigrés occupent 9,8 % de la population en âge de travail. Le détail de leurs origines est que 53 % sont originaires d'Europe, 37 % d'Afrique, et 10 % d'un autre continent. Parmi les descendants des immigrés originaires africains, ceux qui sont d'origine maghrébine occupent 85% de la population, dont 56,9 % sont d'origine algérienne⁵. En d'autres termes, les descendants d'origine algérienne comptent à peu près moitié de ceux d'origine africaine.

En divisant les âges de 15 à 64 ans en trois tranches (15-29 ans, 30-54 ans et 55-64 ans), les descendants d'immigrés maghrébins n'occupent que 2 % des âges 55-64 ans, contre 55 % dans les âges 15-29 ans. Cette différence est causée par l'époque où ils ont immigré en France. L'immigration d'origine maghrébine est plus récente et leurs descendants sont plus jeunes en comparaison avec l'immigration plus ancienne. Et même chez les immigrés maghrébins, il y a le décalage du moment entre les Algériens et les Marocains, les Tunisiens où ils sont entrés en France. Celui des Algériens a été beaucoup plus tôt que celui du reste et leur immigration dépasse les générations. Alors les immigrés algériens seraient les premiers à se lancer à la 2^{ème} et 3^{ème} génération en France. Ainsi, parmi les personnes issues de l'immigration, ceux qui occupent la plupart de groupes qui ont la culture et le fond géographique différents sont les Maghrébins, dont les jeunes s'accroissent et les nouvelles générations se reproduisent.

Les raisons pour lesquelles ce mémoire traite avec un grand intérêt des descendants d'origine maghrébine en particulier, c'est parce qu'ils souffrent du souci de dilemme entre la France et l'islam. Ce dilemme est causé par la logique fondamentale sur l'universalité d'être humain différente entre la France et l'islam. Cela explique le fait que les descendants du Maghreb demeurent caractéristiques et reproduisent les générations. Pour avancer ce mémoire, il faut introduire la logique de la France sur la diversité et les caractéristiques inconciliables entre la logique de France et de l'islam.

⁴ Parmi les descendants d'immigrés africains, 85% sont à l'origine des pays maghrébins ; le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

⁵ INSEE, Pascale Breuil-Genier, Catherine Borrel, Bertrand Lhommeau « *Les immigrés, les descendants d'immigrés et leurs enfants* », France, portrait social - édition 2011, file:///C:/Users/Mizuka/Downloads/FPORSOC11d_VE22Immig.pdf.

La diversité de la France est explicable par la logique de l'universalisme individualiste selon laquelle « la certitude *a priori* d'une essence commune permet l'acceptation de mille différences perçus comme secondaires⁶ ». Donc les différences telles que le type d'habitat et la croyance religieuse sont sans problème acceptées et n'empêchent pas l'universalité de l'homme. Par contre, c'est cette universalité de l'homme dont il s'agit sur l'argument de l'incompatibilité. L'universalisme français ne concède pas l'exogamie et la position haute de la femme. Alors, le système islamique qui est constitué par l'endogamie et le statut bas de la femme est inacceptable dans la société française.

Alors que ces deux logiques sont opposées, l'assimilation de jeunes issus du Maghreb n'est pas toujours impossible. On peut trouver le cas de la réussite d'intégration en dirigeant le regard sur l'assimilation en France des jeunes femmes issues d'Algérie par le mariage mixte et ce que cela signifie : l'affaiblissement de la tradition religieuse en raison de rejet de l'islam chez ces femmes.

Parmi les femmes algériennes de 30 à 34 ans ayant des enfants, 15,7 % ont un époux français et 14,1 % sont sans époux. Parmi celles de 25 à 29 ans, 20,8 % ont un époux français et 14 % sont sans époux. Sur les femmes qui ont des enfants de père non algérien, beaucoup sont donc des mères célibataires⁷.

Ce taux d'exogamie est très haut en comparaison avec celui des femmes immigrées musulmans dans les autres pays européens. En plus, plus jeunes sont les femmes, plus haut le taux d'exogamie. Tandis que beaucoup de Français musulmans ont la difficulté de s'adapter à la culture française, il y a certains cas où ils sont acceptés dans la société française. Cependant, derrière cette *réussite*, on peut apercevoir le rejet de leur propre culture parce que cette situation est impossible dans le système familial arabo-musulman qui ne permet pas d'exogamie. Si le système maghrébin s'intégrait à la société française, les femmes issues du Maghreb se marieraient avec un homme musulman en gardant la leçon du Coran, qui permet le mariage d'un homme musulman avec une femme chrétienne mais ne permet pas le mariage d'une femme musulmane avec un homme non musulman. Alors, cette situation montre la désintégration du système familial maghrébin en raison de laquelle ces femmes choisissent de se marier avec un homme hors de l'islam. Donc un grand nombre de femmes algériennes exogames peuvent être considérées comme infidèles à l'islam. Les individus issus de l'immigration maghrébine sont acceptés à la société française en s'éloignant de leur propre tradition.

⁶ Emmanuel Todd, *Le destin des immigrés-Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Pao éditions du Seuil, 1997, p. 248.

⁷ *Ibid.*, p. 366.

2. L'insertion difficile de cette 3^e génération dans la société française

En supposant les logiques et l'incompatibilité, on va avancer le mémoire par réviser d'abord l'actualité à laquelle les descendants d'immigrés maghrébins font face. En plus de caractéristiques de l'immigration maghrébine, surtout algérienne, qui sont marquées dans les phrases précédents, une autre particularité est qu'ils sont entrés en France en tant qu'ouvriers. Cela veut dire que leur niveau de qualification était faible et leur alphabétisation très basse. Leur strate inférieure sans doute influence leurs enfants.

Les jeunes descendants ont de plus en plus d'accès aux activités sociales et interculturelles que leurs parents immigrés, mais les écarts enracinés entre ceux qui sont d'origine immigrée et non issus de l'immigration sont toujours observés. La différence la plus visible est celle de l'accès à l'emploi. En 2012, le taux de chômage de l'ensemble des descendants d'immigrés âgés de 15 à 64 ans était de 14 %. Ce nombre est inférieur à celui de l'ensemble des immigrés (17 %), mais plus élevé que celui des personnes non issues de l'immigration (8,6 %). Ainsi, les descendants d'immigrés d'origine africaine ont un taux de chômage très proche de celui des immigrés de même origine (22 %). En effet, les jeunes, dont le taux de chômage est structurellement plus élevé, sont en proportion beaucoup plus nombreux parmi les descendants d'immigrés que parmi les immigrés et les personnes non issues de l'immigration.

En plus, il y a de plus en plus de descendants dont un seul parent est immigré et il y a une différence entre les jeunes qui ont deux parents immigrés et un parent immigré (respectivement 4,8 % et 5,1 % de la population des 15-64 ans en 2012). D'un point de vue différent, de plus en plus de mariages mixtes sont reconnus et il est fréquenté le plus chez les personnes issues de l'Algérie, en fait. On va en traiter à plus tard. En revenant au taux de chômage, parmi les personnes âgées entre 15-64 ans, des descendants d'immigrés de deux parents immigrés comptent 16,3 % au chômage contre 12,5 % de ceux dont un seul parent est immigré. Et quand on voit cette différence de taux selon l'origine des descendants, ceux originaires du Maghreb, plus jeunes et moins diplômés, ont un taux de chômage plus élevé.

La chance de l'accès à l'emploi, qui est aussi limité pour les descendants d'immigrés, semble liée aux parcours scolaires, le niveau de diplôme, qui sont liés à l'origine sociale. Les jeunes d'origine algérienne sont plus sujets au redoublement de classe. Ils accèdent faiblement à l'enseignement supérieur et suivent une filière technique courte. A propos, la durée de la scolarité des jeunes d'origine algérienne signifie la persévérance de leurs parents qui n'ont pas assez de chance de fréquenter l'école. Cependant leurs efforts ne semblent pas mener les enfants aux résultats qu'ils attendent. Les descendants d'Algériens non-diplômés est plus nombreux (30 %) que ceux d'autres origines, une petite moitié seulement dispose d'un diplôme technique, et il n'y a que moins d'un quart qui ont eu leur bac.

Or, la proportion du sentiment de discrimination chez les jeunes d'origine algérienne

correspond à leur insatisfaction à l'embauche. Les trois quarts des enfants nés dans des couples franco-algériens et 80% des enfants de deux parents immigrés algériens croient à la discrimination de l'embauche. Le chômage et l'accès à l'emploi semble une cause du sentiment de discrimination. Alors que l'accès aux emplois qualifiés s'est amélioré chez les descendants d'immigrés, il demeure toujours plus faible que la population majoritaire. Parmi les jeunes nés en France de deux parents immigrés algériens, 56 % sont ouvriers, contre 13 % des professions intermédiaires et supérieures.

Une grande unanimité se dégage pour désigner les Arabes (Maghrébins et Nord-Africains...) comme les principales victimes de la discrimination à l'embauche : trois quarts des Français, un peu plus chez les jeunes d'origine étrangère, quel que soit le pays de naissance de leurs parents⁸.

On a la difficulté de préciser l'existence de la discrimination à l'embauche chez les descendants d'immigrés par rapport à ces proportions ci-dessus, mais il est évident que leurs difficultés sont héritées de leurs parents qui n'ont pas eu accès à l'éducation et qui sont majoritairement devenus ouvriers. Les jeunes garçons d'origine maghrébine notamment, reprennent le travail à leurs parents : les employés ou les ouvriers représentent plus de 70 % chez les parents d'origine algérienne, marocaine ou tunisienne. Concernant les descendants des immigrés, alors qu'ils sont nés et disposent de l'opportunité de la scolarisation égale avec les Français non issus de l'immigration, l'écart défavorable envers les jeunes de parents immigrés existe. Il y a par exemple l'impact de l'illettrisme des parents, surtout de la mère, sur la réussite de la scolarité des enfants. Que des écarts soient trouvés malgré les opportunités égales de l'accès à l'enseignement et à l'emploi, ça serait non seulement en raison de la capacité de chaque individu, mais aussi de l'influence de la culture des parents nourrie dans la vie familiale. On ne peut pas définir cet écart comme une discrimination, mais on peut réviser ce qu'il y a en arrière de différenciation, les éléments qui les empêcheraient de l'acquisition de diplôme et l'accès aux emplois qualifiés.

Il ne faut pas oublier un autre élément qui donne une grande chance de participer à exercer une influence sur le futur de la France comme un citoyen français : la nationalité française. Les jeunes issus de l'immigration nés en France ont automatiquement la nationalité française. Quant à leurs parents ou grands-parents, cependant, la proportion d'eux qui sont devenu *français* n'est pas toujours haute. Les immigrés, les parents ou les grands-parents des jeunes de la 3^{ème} génération, prennent la décision d'acquérir ou pas la nationalité française, on pourrait découvrir les vestiges que l'histoire a laissés sur les relations et le sentiment national entre les pays. C'est ce qui fait l'impact sur l'identité des immigrés et de leurs descendants.

En fait, jusqu'à la ratification du traité de Maastricht en 1992, les jeunes nés en France de parents étrangers et y résidant à leur majorité devenaient automatiquement Français à 18 ans. Dès

⁸ Michèle Tribalat, *Faire France*, Lisieux, La découverte, 1995, p.181.

que l'année suivante, par contre, les jeunes individus ont acquis la liberté de choix de devenir Français et participer à la vie politique française ou pas. Même si la liberté est distribuée, la majorité a choisi d'être française et demeure des étrangers au pays de naissance de leurs parents chez les jeunes nés en France des parents étrangers.

En prenant l'exemple des jeunes issus d'immigration algérienne née en France, qui sont généralement Français depuis la naissance ou la majorité, assez d'entre eux ne se rendent pas dans le pays des parents : un quart des jeunes de deux parents algériens et la moitié dans un couple franco-algérien n'ont jamais visité l'Algérie. Il y a une statistique marquant selon laquelle environ trois quart des jeunes de deux parents immigrés, quelle que soit leur origine, se sentent perçus comme des étrangers dans le pays des parents. En plus, chez les jeunes d'origine algérienne, seulement 11 % de ceux dont les parents sont nés en Algérie et 7 % seulement de ceux dont un seul parent est né en Algérie pensent aller vivre en Algérie. Ils trouvent beaucoup d'obstacle à vivre dans leur pays d'origine, soit parce qu'il y a besoin de changements politiques et économiques en Algérie, soit qu'il y a une trop grande différence entre les modes de vie en France et en Algérie.

Concernant leurs parents ou grands-parents, par contre, ceux-ci avaient tendance à refuser ou hésiter à être Français en raison de l'histoire entre l'Algérie et la France. Les hommes qui sont entrés avant 1960 et résidaient en France lors de la guerre d'Algérie (1954-1962) ont naturellement manifesté une grande résistance contre l'acquisition de la nationalité française. Même après plusieurs années passées de la guerre, le sentiment d'hostilité nourri par la guerre où les Algériens ont été victimes est perduré pendant longtemps, ce qui explique leur rejet très fort de la nationalité française. Même parmi les immigrés qui ont acquis la nationalité française, la durée depuis le mariage jusqu'à l'acquisition est plus longue que chez les immigrés d'autres origines.

En tout cas, plus de cinquante ans passant après la fin de la guerre d'Algérie, la tranchée émotionnelle chez la génération de parents et grands-parents de la 3^{ème} génération demeurent et influencent la manière de voir de ces jeunes nés en France (comme un coin du groupe ethnique musulman) et la construction de leur identité. 60 % des immigrés et 90 % des descendants se sentent Français, mais il demeure 38 % (67 % chez les descendants) que les immigrants ont le sentiment d'être vus comme des Français. Les jeunes issus de l'immigration algérienne sont ballottés entre la France, leur pays natal, et l'Algérie, le pays de leurs parents qui ne disparaît jamais de leur psyché. Même s'ils parlent bien français, que n'ont pas la régularité religieuse musulmane et notamment qu'ils se trouvent Français eux-mêmes, ce qui paraît suffisant à prouver leur volonté de *s'accommoder* à la société française comme on a abordé, qu'est-ce qui leur fait penser qu'ils sont considérés comme des étrangers ? En plus du niveau de la vie comprenant la situation par rapport à l'enseignement supérieur et à l'emploi, ce sentiment semble connecté avec leur visibilité qui nous évoque la distance culturelle et émotionnelle et avec l'angoisse de ne pas être accueillis par la culture française, qui est née du manque de compréhension selon la logique

française.

Il sera facile d'imaginer la manière de voir les descendants d'immigrés par les Français non issus de l'immigration en remplaçant la situation à celle du Japon. Le regard des Japonais natifs envers les Japonais d'origine étrangère (Coréens et Chinois essentiellement) est parfois plein de prévention même aujourd'hui. Dès que l'on apercevait leur origine, on commence à rappeler les petits points différents dans leurs comportements passés, qui ne faisaient rien de mal la plupart de temps et que l'on n'aurait jamais remis en question si leur origine était japonaise. Dans la plupart de cas, c'est leur accent et leur apparence qui nous fait avoir peur de faire face à la collision ou au malentendu en raison de la différence culturelle et du contexte historique.

En même temps, même si l'on a la prévention et l'hostilité pour le groupe de Chinois et de Coréens, les individus chinois et coréens auprès de nous sont plus facilement acceptés dans la société japonaise. Seulement, c'est autre chose si l'on les accepte comme Japonais ou pas. La signification et l'importance de la nationalité est aussi controversé, mais on ne touchera pas cet argument, qui serait hors de sujet maintenant. D'ailleurs, d'un côté les Chinois et les Coréens sont visiblement proches des Japonais, les maghrébins sont remarquables par l'apparence, d'autre côté. En plus, bien qu'ils ressemblent aux Japonais, il y a toujours les petites caractéristiques nuancées de leurs pays d'origine, qui les diffèrent de *vrais Japonais*. Donc, quel que soit la nationalité, cette vérité est plus faible que les éléments précis tels que l'apparence et l'accent.

Ainsi, il est compréhensible que les descendants d'immigrés aient la difficulté d'être acceptés comme des Français. Même s'ils semblent s'accommoder à la société française, leur langue, accent et apparence nous rappelle le temps de la génération de leurs parents et grands-parents. Cependant, il est difficile pour nous, les Japonais, de comprendre l'histoire et le conflit par rapport à la religion.

3. L'actualité comme fabrique du jugement

Quand on pense au débat français sur l'immigration musulmane, on évoque normalement sans exception à l'islam intégriste. La puissance de l'intégrisme islamique dans différents pays, incluant l'Algérie, a un impact direct sur l'impression des Français envers les musulmans et en particulier ceux qui sont d'origine maghrébine résidant en France. Particulièrement, la proximité historique et géographique entre la France et l'Algérie est fondamentale et il y a un véritable sentiment d'angoisse de voir en France un flux des réfugiés fuyant l'islamisme et d'assister à la progression du fondamentalisme parmi les gens originaires d'Algérie qui sont installés en France. Cependant, il y a la crainte que la confusion entre la question de l'islam et celle des Algériens en France fasse croire que les immigrés d'origine algérienne et leurs descendants sont tous liés à la résurgence de l'intégrisme islamique. Quant à l'impression envers

ceux qui sont d'origine musulmane, elle est dans la plupart des cas envers la totalité de la communauté musulmane, quelle que soit l'origine de chacun, lorsque l'Algérie, l'arabe et l'islam sont mélangés.

Certes, de plus en plus de jeunes descendants issus de l'immigration résident en France et s'accommodent de la culture française, mais le taux de nombre de ceux qui se sentent être discriminés marque un haut niveau. Alors, même s'ils semblent être généralisés en France, le regard de prévention, surtout la considération comme *les uns qui forment la cohésion des musulmans*, en raison de leur apparence semble demeurer toujours. Il faut reconnaître qu'il y a la possibilité de les confondre avec les musulmans d'autres communautés.

Il est impossible de considérer la « communauté musulmane » comme un tout homogène. On peut dénombrer quelques 123 nationalités d'origines différentes chez les musulmans en France, même si l'écrasante majorité (plus de 80 %) est originaire du Maghreb (principalement d'Algérie et du Maroc, suivie de la Tunisie)⁹.

Il est certain que les personnes originaires du Maghreb occupent la plupart de nombre des musulmans en France. Cependant les Français musulmans sont en même temps Français quoi qu'ils soient musulmans ou non. Les identités ou caractéristiques qu'ils manifestent et qui créent leur personnalité ne viennent pas exclusivement leur religion. Il est possible que le fait d'être musulmans fasse pour certains une partie de leur personnalité, en même temps que cela ne soit pas toujours le cas pour certains. Et si l'on cite la religion (l'islam) en exemple, il y a plusieurs manières et niveaux de pratique selon chaque individu.

Comme on met sur le tapis la 3^{ème} génération issue d'immigration maghrébine, il faut les comparer et les distinguer de leurs parents ou grands-parents pour vérifier que le regard sur eux, dont ils héritent ne reflète pas toujours leur situation présente. En prenant exemple sur l'assiduité de la pratique religieuse chez les jeunes d'origine algérienne, elle marque une forte réduction en comparaison avec les immigrés algériens. Tout d'abord, près de la moitié des immigrés d'Algérie déclarent « ne pas avoir de religion », et la fréquentation de lieux de culte reste à 11 % chez eux. Alors, c'est le tour de voir le taux de fréquentation des lieux de culte chez les jeunes nés en France de deux parents immigrés. Elle n'est que deux fois moins que les immigrés d'Algérie. En plus, la proportion de ceux qui déclarent ne pas avoir de religion est le double de celle des immigrés d'Algérie.

Ce qui est marqué ici, c'est que la fréquence de la pratique religieuse ne diffère pas par rapport aux religions. La proportion de ceux qui n'ont pas de religion et qui ne pratiquent pas régulièrement est très proche de celle des jeunes du même âge résidant en France. Quant aux

⁹ Contretemps, « *L'islam de France aujourd'hui* », 2009, <https://www.contretemps.eu/islam-france-aujourd'hui/>.

jeunes issus de l'immigration, la pratique régulière marque une forte diminution. On peut dire que la pratique religieuse chez la génération des jeunes d'origine algérienne nés en France se rapproche celle moyenne en France, ce qui veut dire qu'il y a un ajustement des comportements. Autrement dire, l'atténuation du précepte du Coran se trouve chez les jeunes issus de l'immigration maghrébine en France. Alors qu'ils sont les descendants des immigrés musulmans, ils n'héritent pas forcément la culture islamique.

Il s'agit de l'acculturation par rapport à la 3^{ème} génération parce qu'elle est mise entre au moins deux cultures différentes. En ce qui concerne leurs états actuels qui diffèrent de ceux des immigrés, la langue conduit un rôle important dans le processus d'acculturation. Parler français a une valeur symbolique, notamment en France, pour acquérir la vraie citoyenneté française après la révolution française. Alors il est important de montrer la volonté de s'accommoder à la société française, ce qui pourrait témoigner du processus d'acculturation.

Quant aux immigrés, la sociabilité communautaire se réduit à 21-26 % chez ceux qui parlent bien le français. Mieux on parle le français et plus la communication avec ceux qui sont en dehors de sa communauté se développe. Sous ce mécanisme, il semble que les jeunes issus d'immigration nés en France ont l'avantage de l'acculturation plus facile parce qu'ils ont plus d'occasions que leurs parents d'apprendre à parler, à lire et à écrire à peu près correctement en français. Cependant, ce dont il s'agit est la langue parlée entre les parents et les enfants à la maison parce que cela concerne la formation d'un sentiment identitaire. Comme la langue est le vecteur culturel par excellence, la déperdition des langues d'origine chez les jeunes exprime un processus d'acculturation.

Chez la 3^{ème} génération alors, la déperdition de la langue d'origine avance. Parmi les jeunes ayant deux parents immigrés, 87 % des jeunes d'origine algérienne déclarent le français comme la langue maternelle, au contraire de 28 % déclarant l'arabe comme langue maternelle et 7 % le berbère. Si les jeunes ont les parents mixtes, plus de 90 % d'entre eux déclarent qu'ils n'ont que le français comme langue maternelle. Par contre, la compréhension de l'arabe par ces jeunes est de plus en plus mince parce que la langue française est enseignée à l'école, ce qui permet aux parents la connaissance initiale de cette langue avant la migration en France, et que la langue arabe est difficile même pour les arabophones. Ainsi, le processus de déperdition est plus marqué chez les jeunes d'origine algérienne, surtout si l'un des parents est aussi né en France.

Cependant, pouvoir comprendre une langue et être capable de s'exprimer dans cette langue sont deux choses différentes, surtout dans la formation d'un sentiment identitaire. Autrement dit, il ne faut pas seulement parler le français mais aussi l'utiliser comme langue maternelle. C'est ce qui est significatif pour l'acculturation parce que « le français n'est plus seulement la langue de communication entre « eux » et « nous », mais aussi « entre nous »¹⁰», a

¹⁰ Michèle Tribalat, *Faire France*, Lisieux, La découverte, 1995, p. 45.

dit Michèle Tribalat dans son œuvre Faire France. Et même si un enfant sent une langue comme sa langue maternelle, cela dépend aussi de la capacité des parents à la transmettre à leurs enfants et de l'usage de cette langue dans la conversation avec leurs parents.

Généralement, la faible alphabétisation des parents influence celle de leurs enfants. Parmi des migrants algériens et marocains arrivés en France avant l'âge de 16 ans, seulement 8 % et 18 % respectivement savent lire et écrire l'arabe. L'illettrisme des parents nés au Maroc ou en Algérie les empêche d'enseigner l'écriture de leur langue à leurs enfants, et il est lié à l'alphabétisation dans la langue des parents chez les jeunes.

Parmi les jeunes ayant deux parents immigrés, presque tous peuvent comprendre leurs parents dans leur langue. Cependant, lorsque l'un des parents est né en France, seulement 28 % des jeunes comprennent leur langue d'origine. Même si l'un ou les deux des parents est (sont) né(s) dans le pays d'origine, la connaissance initiale du français¹¹ par ce (ces) parent(s) avant de s'installer en France et la difficulté de la langue arabe pousse la déperdition de leur langue d'origine chez leurs enfants parce que les parents parlent à leurs enfants presque exclusivement en français. De ce fait, les générations au moins après les petits-enfants d'immigrés ont beaucoup de difficultés à apprendre l'arabe eux-mêmes ainsi qu'à leurs enfants.

Les jeunes issus de l'immigration maghrébine sont davantage acculturés que ceux d'autres origines. Ils ont originairement l'accès à la langue française dans leurs pays d'origine, ce qui leur permet de connaître le français à peu près parfaitement et d'avoir cette langue comme leur langue maternelle. L'image et les informations sur la religion et la langue sont des outils effectifs pour juger d'autres races. D'après le fait qu'on a vu dans les paragraphes précédents, beaucoup d'entre eux complètent déjà les conditions et sont considérés comme étant assimilés à la société française par la diminution de la pratique religieuse et la déperdition de la langue des parents.

S'il faut ajouter quelque chose, d'un côté, la pratique religieuse et la langue maternelle ne sont pas toujours les seuls éléments clés pour former l'identité d'une personne. Ces deux éléments leur sont donnés sans leurs choix par l'environnement (le pays natal, la coutume et la capacité des parents, etc.) Ainsi, il y aurait aussi des valeurs qu'ils gagnent à travers les expériences par rapport auxquelles ils conçoivent le sentiment divers et fondent la personnalité de leur propre volonté. D'un autre côté, du coup, même si la plupart des jeunes issus de l'immigration musulmane semble bien s'adapter à la société française à première vue, il se cache toujours la possibilité que s'ils ont une émotion ou une question complexe sur la valeur de leur existence dans le monde.

¹¹ La langue officielle est l'arabe et celles principaux sont l'arabe et le berbère, mais le français est enseigné et largement utilisé.

II. Impact du principe de laïcité française sur la communauté musulmane

D'après Mme Guizot, « l'enseignement religieux dispensé aux enfants doit distinguer soigneusement l'idée de Dieu de tout ce qui concerne les religions¹² » Le principe de laïcité est normalement discuté en ensemble avec l'enseignement à l'école publique. En France l'enseignement primaire joue un rôle très important pour les enfants afin de former leur identité nationale comme citoyen français. On va d'abord aborder deux questions : « comment est née l'idée de laïcité » et « pourquoi il s'agit de l'enseignement des enfants ». Ensuite on va traiter des discussions sur les foulards ou les voiles des musulmanes dans le but de comprendre comment le regard vers l'islamisme exerce une influence sur les musulmanes qui n'ont aucun rapport avec l'intégrisme islamique.

Tout d'abord, la compréhension du rôle de l'école est la prémisse pour approfondir nos études sur les rapports de l'enseignement laïque et son impact sur les musulmans qui vivent en France.

L'école a pour mission de transmettre les valeurs de la République parmi lesquelles l'égalité de tous les êtres humains, l'égalité entre les hommes et les femmes et la liberté de chacun y compris dans le choix de son mode de vie. Il appartient à l'école de faire vivre ces valeurs, de développer et de conforter le libre arbitre de chacun, de garantir l'égalité entre les élèves et de promouvoir une fraternité ouverte à tous¹³.

L'école est où l'on apprend la tolérance et le respect de l'autre à travers les activités du « vivre-ensemble ». Alors il n'est pas permis d'insulter un individu en raison de son appartenance religieuse ou ethnique, de sa nationalité actuelle ou d'origine, de son appartenance physique, et de son appartenance réelle ou supposé à un groupe donné. De même, la laïcité est appliquée pour que l'école accomplisse sa mission d'apporter aux élèves les éléments de culture indispensables à la compréhension des autres personnes dans le monde.

L'apparition de l'idée de la *laïcité* date de 1871, ce qui est le résultat de la réflexion sur *laïc/laïque* depuis les années 1840. Ces deux graphies avaient au début le même sens désignant soit une personne ne faisant pas partie du clergé soit, par exemple, un bien ne relevant pas du domaine clérical. Le substantif *laïc* garde sa signification après que le Dictionnaire de l'Académie

¹² Pierre Ognier, *Une école sans Dieu ?*, Toulouse, Presses universitaires de Mirail, 2008, p.113.

¹³ Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, « Enseignements élémentaire et secondaire », 2004, <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/21/MENGO401138C.htm>.

française l'a définie en 1798 comme « fidèle d'une religion ne faisant pas partie de son clergé¹⁴ ». Par contre, la signification de *laïque*, substantif ou adjectif, de plus en plus désigne la signification tout à fait différente. Ce mot a été nommé comme « une personne qui ne se réclame plus d'une Eglise, comme organisation institutionnelle, qui ne s'y rattache plus et ne le confesse plus, du moins extérieurement¹⁵ ». *Laïque* évidemment fait partie du concept de laïcité, qui est à propos d'une discussion de l'enseignement, surtout l'enseignement primaire.

C'était également en 1871 que la requête formulée qui demande que « l'institution religieuse et dogmatique soit laissée tout entière à l'initiative et à la direction libre des familles et qu'elle soit immédiatement et radicalement supprimée, pour les deux sexes, dans toutes les écoles...¹⁶ » La laïcité et l'école avait déjà une longue association historique parce que la discussion sur la laïcité est originellement née par la réflexion sur l'école. D'après l'idée de la « société laïque » qu'Edgar Quinet mentionne dans son ouvrage, l'enseignement scolaire et les instituteurs, doivent être nécessairement « laïques », c'est-à-dire nécessairement séparés et dissociés des religions positives qui risquent d'être des ferments de dissentiments sociaux. Cette séparation de l'école et la religion était indispensable pour que l'école laïque soit un lieu de « concorde civile¹⁷ ».

Ce qu'il ne faut pas commettre comme méprise, c'est que la République française ne faisait pas la guerre à Dieu. La loi de 1882, qui fixe l'obligation de l'enseignement primaire, fait disparaître le nom de Dieu de l'enseignement primaire. C'était pour respecter la liberté de conscience chez les élèves et les instituteurs.

Il lui avait semblé important, ainsi qu'à la majorité du Sénat « de montrer qu'en retranchant l'enseignement spécial des religions, non pas pour qu'il n'existe pas, mais pour le transférer à l'Eglise, nous ne voulions pas retrancher Dieu¹⁸ ».

La laïcité n'est pas là pour nier le Dieu mais pour séparer la République du religieux et éviter la confusion de la politique et la religion à l'intention de protéger la liberté de conscience par ce que demande la religion. Bien que la laïcité ne prenne pas la religion elle-même en question, pourquoi on tend à comprendre la laïcité comme un problème religieux, plutôt que l'islamisme ? On va traiter des rapports de la laïcité et de la loi interdisant le port du foulard dans les paragraphes suivants.

1. Rôle des lois de la République française sur la construction identitaire

C'est en 1989 que l'affaire du foulard a surgi. A la rentrée d'août 1989, trois filles

¹⁴ Pierre Ognier, *Une école sans Dieu ?*, Toulouse, Presses universitaires de Mirail, 2008, p. 36.

¹⁵ Pierre Ognier, *Une école sans Dieu ?*, Toulouse, Presses universitaires de Mirail, 2008, p. 37.

¹⁶ *Ibid.*, p. 36.

¹⁷ *Ibid.*, p. 37.

¹⁸ *Ibid.*, p. 71.

musulmanes sont allées à l'école publique dans la banlieue parisienne en se mettant leur foulard sur la tête. Le proviseur de l'école leur a demandé d'abandonner le foulard du point de vue du principe de laïcité. Comme on a vu dans le chapitre précédent, le principe de laïcité dans les écoles a pour but de séparer l'enseignement primaire de la religion, mais non pas pour contrôler la liberté religieuse dans l'esprit de chacun(e). Il semble que le foulard de ces filles ne soit pas la menace contre les autres élèves. Dans le contexte de questionner le foulard au sujet de la laïcité, il y avait la tendance de plus en plus forte de l'islamophobie. L'attentat, qui est arrivé à New York en 9 novembre 2001, a pointé du doigt les musulmans. L'opinion publique conservatrice a aussi contribué à cette surenchère dans la discussion du foulard. Le principe de laïcité ne peut pas prendre la liberté religieuse et la pratique de la religion aux musulmans, mais la République française a réaffirmé l'opposition à la lutte contre l'identité nationale.

Dans ce contexte l'interdiction légale du port de la *burqa* et du *niqab* a avancé. En 2011, la loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public est entrée en vigueur. A propos, les mots *burqa*, *niqab* ou *laïcité* ne sont pas trouvés dans le texte de cette loi. Comme l'absence de ces termes démontre, la loi n'est fondée ni sur les droits des hommes, ni sur le principe de laïcité. Par contre il est évident que cette loi est dans le but d'interdire le port de la burqa et du niqab, qui sont considérés comme la manifestation d'« un refus de l'autre et du vivre-ensemble¹⁹ », dans l'espace public. En France, recouvrir le visage dans l'espace public est considéré comme impoli du point de vue culturel et de la sécurité publique. Ceux qui cachent leur visage ne sont pas acceptés comme une personne parce qu'on ne peut pas connaître qui ils sont et qu'il n'y a pas de façon de reconnaître son identité. Même si des droits des hommes et la liberté fondamentale doivent être sauvegardés, « la sécurité publique et la lutte contre la fraude seraient de nature à justifier des obligations de maintenir son visage à découvert²⁰ ».

En devançant la loi interdisant la *burqa* et le *niqab*, une autre loi avait été établie en 2004. Elle interdit « le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics²¹ ». On écrit nettement dans cette loi qu'elle respecte le principe de laïcité dans les écoles primaires, les collèges et les lycées publics, qui est indissociable des valeurs d'égalité et de respect de l'autre et qui est un des fondements de l'école publique. Cette loi a aussi pour but de « convaincre les élèves de l'importance du respect du principe de laïcité²² ».

¹⁹ Eric Conan, *Le vivre-ensemble au défi de la burqa*, 15 mars 2015, Marianne.

²⁰ Vie publique, « *Interdiction du voile intégral : quel fondement juridique ?* », 2010, <http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/interdiction-du-voile-integral-quel-fondement-juridique.html>

²¹ Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, « *Enseignements élémentaire et secondaire* », 2004, <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/21/MEN0401138C.htm>.

²² *Ibid.*

Donc il est évident que cette loi souligne le respect de la laïcité et que rien ne peut dépasser l'importance de l'enseignement public qui fait progresser la tolérance des autres.

Les deux lois ont toutes interdites le port du foulard, mais leur but semble différent. Pourquoi faut-il la loi sur la *burqa* et le *niqab* dans l'espace public si elle n'est pas basée sur la protection de la mission de l'enseignement public ou du principe de laïcité ?

Dans l'esprit de la République française, les valeurs communes qui fondent l'unité nationale quelles que soient les appartenances particulières doivent être prioritaires. Alors même si le port de la *burqa* ou du *niqab* ne profane pas la laïcité, il doit être interdit pour protéger la cohésion de peuples. La loi sur la *burqa* est le témoignage de la vue sur l'islamisme et elle obtient sa légitimité au nom de la protection de l'identité nationale.

En regardant l'application du principe de laïcité et la discussion sur le foulard des musulmanes, il semble que la société prenne comme point de crispation le foulard des musulmanes, au moins sur la *burqa* et le *niqab*, car elle y voit une voie dangereuse qui peut nous conduire vers une islamisation de la société et vers l'intégrisme musulman.

2. Signification(s) du port du foulard

Les paragraphes précédents nous ont aidés à comprendre que la discussion sur le foulard dans les écoles publiques commet d'un côté une ingérence de la religion dans le domaine public. D'un autre côté, en même temps, cette discussion est souvent considérée comme la question du genre sur le point qu'il s'agit seulement du symbole qu'apportent les femmes musulmanes. Dans les paragraphes suivants, on va faire la mise au point sur le foulard. Pour comprendre le processus dans lequel le foulard est devenu le symbole de l'oppression, on a besoin de le diviser en deux étapes : le rapport entre le foulard et l'islamisme et celui entre l'islamisme et l'oppression des femmes.

La première étape est la liaison entre le foulard et l'islamisme, plus précisément, « à quelle occasion l'image de l'islamisme a été projetée sur le foulard islamique ? » C'était la visite de l'union des organisations islamiques de France (UOIF) par Nicolas Sarkozy à la fin d'avril en 2003 qui fut l'occasion d'une discussion sur la loi du port du foulard à l'école. Le président a proclamé l'obligation des musulmanes à abandonner le foulard dans la photo d'identité, ce qui a fait que les musulmans, qui étaient au siège de l'UOIF à ce moment-là, se sont révoltés contre cette volonté. Ce qui était épineux, c'était que l'UOIF était intime avec les Frères musulmans, et qu'elle est souvent suspectée d'entretenir des relations avec l'intégrisme islamique. Cet antagonisme a impacté le problème du foulard parce que cette discussion a eu lieu dans le centre de l'UOIF et il s'agissait du foulard que portent les filles musulmanes. A partir de cet événement, l'islamisme et le foulard ont été pris en un seul bloc et comme s'ils étaient une menace contre la France. Le processus dans lequel l'idée qui lie le foulard et l'islamisme s'établit peut correspondre à celui de la

législation de l'interdiction du port de signes religieux dans l'école publique. En plus, à mesure que l'antagonisme est traité par les médias, l'image de l'islamisme a pénétré la population civique et l'idée que les femmes musulmanes sont opprimées s'est généralisée. Sur la base de ce point de vue, les filles musulmanes sont forcées à porter le foulard, ce qui veut dire que l'abandon du foulard serait la libération de ces filles. Ainsi, la composition « le foulard = l'oppression des femmes » s'est achevée et s'est justifiée.

La deuxième étape est la liaison de l'islamisme et l'oppression des femmes. Cette image vient de la détérioration de la sécurité publique dans la banlieue en France après 2001. Le mouvement qui fait appel à « la libération des femmes ». *Ni putes ni soumises* (NPNS) a commencé son activité avec l'appui du parti socialiste et puis a été organisé comme association à but non lucratif en 2003. Le but de leurs activités est de protester contre la violence faite aux femmes résidant dans les quartiers pauvres de la banlieue et de lancer un appel pour les libérer. Cette association n'a pas limité sa cible aux femmes musulmanes parce qu'elle comprenait que la cause du problème venait d'une difficulté sociale et économique. Cependant, le fait que la plupart de ceux qui habitent dans la banlieue viennent de familles d'immigrés et qu'il y avait bien de femmes maghrébines qui portaient cette étoffe sur les épaules a fait décaler le but de leur activité. Il s'agissait originellement de « la violence par les hommes pauvres de banlieue contre les femmes », mais cette discussion a été changée à la question de « l'oppression des femmes maghrébines par les hommes maghrébins ». C'est ainsi que la violence contre les femmes s'est graduellement liée à l'islamisme.

Ces deux images, « le foulard = l'oppression des femmes par l'islamisme » et « les hommes musulmans = la violence contre les femmes », se sont unies, ce qui a renforcé l'impression que les musulmanes portant le foulard étaient opprimées par les hommes musulmans. L'établissement de cette image semble faire arbitrairement une impression qui attise la méfiance contre l'islamisme, mais on ne fait pas mention de cela pour éviter le décalage du sujet. L'explication ci-dessus permet au moins de comprendre qu'il y a la prévention contre les musulmans, ce qui pourrait ébranler leur identité.

Celui vers lequel on doit diriger les yeux, c'est combien la position des intéressées est considérée. Pour les filles portant le foulard de leur propre volonté, il est normal de sentir ne pas être acceptées dans la situation où les choses qui concernent elles-mêmes et leur vie sont décidées sans tenir compte de leurs avis. La même situation s'appliquerait aux garçons musulmans. Ils ne seraient pas à l'aise même si leur image comme « les hommes tyrannisant les femmes » s'achève sans se faire remarquer et s'ils sont considérés comme une fraction de la menace.

A propos, pour ceux qui appuient le mouvement féministe, le foulard est le symbole de l'oppression. Cependant, pour les musulmanes qui demandent la liberté de la mise du foulard, mettre en cause seulement leur foulard est une discrimination contre les femmes. Premièrement,

les musulmanes portant le foulard sont accusées alors que les hommes avec la barbe ne le sont pas. C'est la discrimination sexuelle. Deuxièmement, forcer les femmes à enlever leur foulard qu'elles portent pour la pudeur ou pour se protéger des regards des hommes, c'est la violation des droits des femmes.

Parmi les femmes musulmanes, les opinions divergent sur le foulard islamique. Il est de fait qu'il y a assez de femmes qui abandonnent le foulard en le trouvant symbolique de l'oppression des femmes. Pourtant, un autre fait qui ne doit pas être oublié est qu'il y a en même temps beaucoup de cas où elles couvrent leur tête de leur propre volonté. Pour ces femmes-ci, le foulard n'est pas le symbole de l'oppression. Au contraire, le port du foulard est un acte de manifestation de leur appartenance religieuse et de défense d'elles-mêmes du regard sexuel des hommes. Il faut connaître que la mise du foulard n'est pas toujours le résultat de l'oppression ou de la violence, mais au contraire la déclaration positive et autonome de leur position et même l'action à l'intention de se libérer. Donc c'est imprudent de texter le foulard islamique d'oppression symbolique.

Malgré cette vérité, il faut reconnaître qu'il y a la tendance de faire courir des bruits seulement sur le côté de l'oppression du foulard, en négligeant la voix de celles qui le portent positivement, de faire étiqueter, et même d'utiliser cette image de « la religion de l'oppression » pour l'élection en imposant toute la responsabilité du problème économique aux musulmans. L'opinion publique a commencé de se pencher à droite depuis lors, ce qui indique qu'elle aussi dirige une attaque contre l'islamisme.

Ce n'est pas très difficile d'imaginer combien il est inconfortable d'être étiqueté alors qu'ils ne font rien de mal et qu'elles ne sont même pas opprimées par les hommes. Ce désaccord de connaissance sur les musulmans et la vérité pourrait causer la déformation des relations entre les musulmans et les non musulmans en France et celle de l'identité de chacun.

3. La laïcité : un moyen de discrimination

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche déclare que « la laïcité ne se conçoit pas sans une lutte déterminée contre toutes les formes de discrimination²³ », parce qu'elle repose sur le respect des personnes et de leurs convictions. On constate encore une fois que le principe de laïcité est censé protéger la liberté de conscience, mais n'empêche pas la pratique religieuse et ne permet jamais la réduction de l'autre à une appartenance réelle ou supposée.

Si le principe de laïcité semble être une discrimination contre l'islam, cela serait parce

²³ Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, « Enseignements élémentaire et secondaire », 2004, <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/21/MENGO401138C.htm>.

que les musulmans se font toujours remarquer comme ceux qui sont gênés par la laïcité. C'est-à-dire que le sentiment de discrimination et d'inégalité sont largement partagés entre eux. D'après le rapport de l'INSEE, 27 % des immigrés et 27 % de leurs descendants se sentent discriminés contre 11 % de la population non issue d'immigration. En plus, 60 % des immigrés et 90 % des descendants se sentent français mais il demeure 38 % (67 % chez les descendants) que les immigrants ont le sentiment d'être vus comme des Français. Ces statistiques montrent qu'ils sont au moins influencés par les inégalités sociales et discriminations même s'il est difficile d'en mesurer l'impact avec précision. En ce qui concerne les Français musulmans, il existe une corrélation entre inégalité, échec scolaire, chômage durable, ségrégation et l'importance accordée à la religion²⁴. Mais en plus du chômage et de l'inégalité, les facteurs culturels et interculturels jouent. Ils semblent rater à trouver leur identité à l'école ou au travail et cherchent leur identité dans leur propre culture, dans l'islam.

Même parmi les musulmans, il y a le décalage de religiosité selon l'accès à la population *majoritaire*. Il y a le décalage entre ceux qui ont l'occasion de rencontrer des non-musulmans et ceux qui ont moins d'accès aux d'autres cultures. Ceux qui sont isolés du brassage des cultures diverses et des croyances exigent l'affirmation de l'identité à l'islam. Par contre ceux qui sont dans un milieu favorable et les enfants nés dans des couples mixtes, le (la) musulman(e) et le (la) non-musulman(e), sont moins religieux. Pour eux, l'islam est plus moderniste et plus personnalisé. Plus les musulmans modernistes sont nombreux, plus l'isolement des musulmans réguliers s'accroît. Cela ne veut pas dire qu'une religiosité moindre est supérieure à la religiosité ou le contraire. Cependant, les musulmans semblent plus empêchés que les autres en raison de leur origine et de l'application de la laïcité, ce qui pourrait expliquer leur insatisfaction parce que ce principe a été appliqué dans la situation où le chômage et l'inégalité d'accès au service public ne sont pas encore résolus.

La laïcité elle-même n'est pas directement considérée comme une discrimination religieuse, mais il est vrai que la discussion autour de l'islam a été provoquée à l'occasion de l'application de ce principe, ce qui a accéléré le sentiment de relégation des musulmanes qui ne pouvaient pas trouver leurs places dans la société française.

Le principe de laïcité est la cible la plus simple par laquelle soulèvent les assertions l'un l'autre (les immigrants musulmans et leurs descendants, et la population non issue d'immigration). D'un côté, parmi la population non issue de l'immigration, on recommande le principe de laïcité au nom de « l'égalité » de peuple qui vit en France. D'un autre côté, chez les immigrants musulmans et leurs descendants, éclate un sentiment « d'inégalité ». Pour les musulmans qui ont été étiquetés

²⁴ Frédéric Joignot, Le Monde, « *En France, des jeunes de plus en plus fidèles à l'islam* », 01/11/2012.

ou les immigrants et leurs descendants qui subissent le traitement discriminatoire ou le sentiment d'inégalité, comme la statistique prouve, la laïcité est la seule et le dernier atout à démontrer leur circonstance.

Il y a un autre élément qui invente et attache la marque de discrimination sur le principe de laïcité. C'est la voix de tierce personne qui met l'argument de la laïcité sur le tapis par curiosité et qui étiquète cet argument sur une piste totalement hors d'intérêt. Parce que ceux qui ne sont pas les parties intéressées avancent la controverse en comptant sur leurs idées favorables pour leur propre valeur et leur intérêt. L'image attachée au principe change et parfois se développe en direction complètement hors de propos, comme si c'était une question de discrimination, par exemple. En tout cas, il y a toujours la prévention et la compassion pour les musulmans issus de l'immigration derrière la voix de tierce personne qui croient fermement que leurs connaissances et avis sont justes.

III. Comment construire une identité ?

Une des choses qu'on avait besoin d'apprendre à travers le deuxième chapitre, c'est qu'une religion a plusieurs aspects selon lesquels chaque individu a différentes façons de comprendre et d'appliquer la religion. Comme on a étudié à travers les chapitres, à mesure que la situation qui entoure les immigrés et leurs descendants change, les modes du fait religieux se multiplient. Si les descendants d'immigrés maghrébins parlent uniquement français, il est naturel que l'assiduité religieuse diminue parce que leur compréhension du Coran est limitée, par exemple. Alors il est inadéquat de catégoriser un individu qui a une certaine religion même s'il est identique aux autres individus ayant la même religion que lui.

En revanche, si d'un côté les personnes non musulmanes ont tendance à assimiler la multiplicité de l'islam à une seule et même chose, d'un autre côté les personnes d'origine musulmane risquent de donner l'impression de trouver un exutoire dans l'insatisfaction sous prétexte de la religion en raison de la diversification. Il s'agit de la résurgence de l'islam chez les jeunes issus de l'immigration musulmane. Dans les paragraphes suivants, on va traiter d'abord de la visibilité de l'islam en France en mentionnant ce qui en est rappelé, et après un aspect de l'islam aujourd'hui comme le facteur de l'affirmation de l'identité.

1. Visibilité et résurgence de l'Islam comme principe d'identité des descendants d'immigrés

A partir des années 1980, l'apparition de marqueurs islamiques dans la sphère publique attise les méfiances et génère les suspicions globalisantes. Sur fond de 11 septembre et d'attentats terroristes dans le monde entier, la figure du musulman a commencé à être vue comme l'incarnation d'une forme certaine de dangerosité sociale. Il est certain que ce genre d'évènement aggrave l'impression envers la collectivité de musulmans, mais n'influence-t-il pas chaque individu musulman.

L'embranchement de la visibilité de l'islam en France est l'année 1974, l'arrêt de l'immigration en France. Les immigrés musulmans jusqu'alors avaient plutôt la tendance à refouler leur appartenance islamique dans la sphère privée parce qu'ils se considéraient comme de passage en France. Donc très peu de signes islamiques étaient trouvés en France. Par contre, après 1974, où ils n'étaient plus de simples passages et qu'ils avaient besoin de reconnaissance et de dignité pour continuer à y résider, de plus en plus de signes sont devenues visibles en France pour que

l'enracinement des immigrés en France suscite un nouveau rapport à l'extérieur. Il n'est pas certain que les descendants héritent de ces intentions de maintenir des rapports avec leurs pays d'origine, mais il est probable que l'Islam est apparu comme « un moyen de recomposer l'unité perdue et de compenser les conséquences sociales de l'impossibilité du retour sur fond de crise économique et de montée du chômage²⁵ », et que l'islam a toujours ce caractère comme moyen pour eux. Pour ceux qui ratent la formation de l'identité et qui sont mécontents du traitement dans la société, la religion musulmane pourrait devenir la dernière issue d'affirmation de soi et de résistance à la société en constituant une identification sociale pour remplir un trou qui n'étaient pas comblées par les traitements dans la vie quotidienne.

Quant à l'affirmation de soi chez les jeunes musulmans, il y a la tendance que la multiplicité islamique est pensée comme la seule communauté. En plus, les musulmans en France sont très souvent identifiés par les relations avec l'appartenance religieuse. C'est pour cela qu'est née la prévention que les personnes qui semblent liées à l'islam sont toutes considérées comme participant à une même communauté. Néanmoins, comme on a étudié dans les paragraphes précédents, il y a des éléments en plus de religion qui différencient la trajectoire de vie de chacun, tel que le niveau d'alphabétisation des parents, l'accès au renseignement, etc. Donc, il est inapproprié de considérer les musulmans en France comme un tout uniforme. A mesure que les musulmans originaires de l'immigration franchissent les générations, la religiosité se diversifie, parfois s'affaiblit, parfois s'adapte avec souplesse à l'époque, et l'individualisation de la pratique religieuse progresse. Autrement dit, on peut rendre compte que le fait religieux dans nos sociétés contemporaines est censé d'être pratiqué sous le libre arbitre de chaque individu. La religion n'est plus une norme imposée ou un automatisme hérité par les ascendants, mais une expérience personnelle, un cheminement singulier, et un choix individuel. Alors les jeunes musulmans ont tendance à faire aller de pair la vie sociale publique et la pratique religieuse privée, et cette tendance est acceptable dans la société française où la liberté religieuse de chacun est également garantie pour tous.

La manière de pratiquer l'islam change aussi à travers les générations comme on l'a vu dans le premier chapitre. Alors l'islam tel qu'il est vécu et transmis par les parents ne correspond pas à celui perçu et pratiqué par les nouvelles générations. Concrètement, les nouvelles générations ont moins de l'intention que leurs parents de préserver un patrimoine culturel et symbolique, et de réactiver le lien avec le pays d'origine avec l'aide de la religion comme leurs parents ont fait. Parce que ces jeunes n'ont été exposés à l'islam que par l'intermédiaire de leurs parents ou des grands-parents dans leur enfance et qu'ils ont moins d'assiduité religieuse, on retrouve la dimension plus élective de l'appartenance religieuse chez les jeunes générations.

²⁵ Contretemps, « *L'islam de France aujourd'hui* », 2009, <https://www.contretemps.eu/islam-france-aujourd'hui/>.

L'islam de France est alors sous un processus d'individualisation du croire en valorisant le choix personnel. Il y a plusieurs manières de vivre sa religion et de la pratiquer comme il y a une multiplicité de manière de s'affirmer musulman.

Ici, une simple question surgit : à quelle occasion et pour quel but vient la conscience musulmane ? Alors qu'ils ont de moins en moins d'assiduité religieuse, il semble qu'avoir cette conscience soit un moyen de se définir dans la circonstance où les descendants d'immigrés musulmans sont tous mis ensemble dans la catégorie de « communauté musulmane ». Selon les paragraphes précédents, ils semblent que notre manière de les voir d'après leur appartenance religieuse et la manière dont les jeunes musulmans saisissent la position de leur religion soient différentes.

Pour un grand nombre de jeunes d'origine maghrébine, la définition de soi se fonde sur la revendication de la dimension islamique, qui est fondamentale de leur identité culturelle et sociale. Ce à quoi il faut faire attention, c'est à l'importance que l'on met sur la dimension identitaire plutôt que sur la religion elle-même. Ils entendent affirmer leur identité à travers la religion. « Cette appartenance islamique revendiquée par beaucoup et affichée par certains, correspond moins à un véritable retour au religieux, à une ré-islamisation qu'à une volonté de se revendiquer de l'identité discriminée²⁶ ». Ainsi, la religion fonctionne comme une impression identitaire, mais elle ne constitue pas leur seul et unique pôle d'identité. Le fait de se trouver dans la religion n'a pas germé inconsciemment, mais plutôt implanté par le jugement de l'extérieur comme musulmans en raison de leur apparence. C'est-à-dire qu'il se peut que le regard sur l'islam influence la formation de l'identité de chaque croyant musulman qui a plus ou moins le lien avec l'islam. En tout cas, le regard de l'extérieur pourrait avoir une grande influence sur l'affirmation de soi.

Or, l'opinion publique dirige la perception d'une angoisse et d'une suspicion envers l'affirmation de l'islam en France. Après le 11 septembre particulièrement, s'est accentuée la tendance à voir les problèmes rencontrés par les musulmans comme s'ils étaient spécifiques à l'islam et en relation avec leur religion. Ainsi, les musulmans, quel que soit leur rapport à leur religion d'origine, sont emblés et soupçonnés de manquer de loyauté à l'égard de la France du fait de leur appartenance religieuse, ce qui importe le plus pour la République.

L'identité nationale et religieuse exprimée par les descendants d'immigrés musulmans ne peut pas se borner à une alternative parce que celle-là s'exprime en d'autres termes l'identité française, celle-ci l'identité personnelle ou particulière, qui est sur l'autre tapis que l'identité française. De même, la proximité du pays d'origine de la famille ne s'oppose pas à la proximité avec les Français parce qu'on ne peut pas mesurer ces deux en même norme. La République ne force pas à faire le choix entre les deux mais elle simplement proclame que la fidélité à la République ne

²⁶ Contretemps, « *L'islam de France aujourd'hui* », 2009, <https://www.contretemps.eu/islam-france-aujourd'hui/>.

doit jamais être empêchée. Il est accepté d'avoir la religion comme une partie de personnalité au niveau privé, mais inacceptable dans la sphère publique. Les raisonnements d'identification à l'islam sont multiples, complexes et labiles selon les personnes et évoluent d'après l'expérience sociale de chacun. Donc il convient de ne pas mettre l'accent religieux sur des identités, comme l'appartenance religieuse n'est pas la première chose à prendre en compte dans la formation de l'identité.

2. Place de l'identité dans la personnalité d'une personne

Les attentats à Paris, qui ont eu lieu les 7 janvier 2015 et 13 novembre 2015, nous ont fait une forte impression contre l'ensemble des musulmans comme s'ils constituaient un groupe de terroristes. En même temps ces événements ont probablement secoué une partie de la population issue de l'islam. On aurait dit que les jeunes issus de l'immigration musulmane s'éveillaient à l'islam intégriste, qui se cachait virtuellement dans leur esprit, à l'occasion très minime, parce que quelques-uns d'entre les terroristes ont semblés si adoptés à la société française que personne ne s'est aperçu leur idéologie extrême. A supposer que cette opinion soit vraie, il est possible que la 3^e génération n'arrive pas à saisir l'idée républicaine de traiter différemment l'islam et les croyants, ce qui pourrait faire penser qu'ils leur seraient impossible de désirer plus s'ils font des efforts tant qu'ils maintiennent leur origine et le fond religieux.

Il est présent à la mémoire que le bureau de Charlie Hebdo a été ciblé de l'attentat de l'Etat Islamique le 7 janvier 2015. Le premier journal après quelques jours de silence s'est vendu à cinq millions. Le même jour, Dieudonné M'bala M'bala, un comédien et humoriste français, a été arrêté pour son inscription sur Facebook, « Je me sens Charlie Coulibaly²⁷ », qui a touché la loi interdisant l'apologie du terrorisme. Nous traitons de cette personne pour mieux comprendre la « liberté d'expression » et vérifier que les blasphèmes contre la religion ne correspondent pas à ceux contre les croyants. Aussi, on va réfléchir s'il n'y a vraiment pas de conséquence sur chaque croyant. On souligne que ce n'est pas pour discuter de la discrimination en raison de l'appartenance ethnique ou religieuse parce qu'il semble naturel qu'une question surgisse : pourquoi la liberté d'expression n'est pas permise à Dieudonné tandis que la caricature de Charlie Hebdo n'est pas condamnée ? Quand on essaie de répondre à cette question naturelle, il risque de tirer une conclusion dans le problème de discrimination ethnique. Pourtant, on a besoin de comparer ce qu'ils disent et d'apprendre la loi française pour mieux comprendre le problème lié au sein de cette question.

La liberté d'expression est garantie par des droits de l'homme et du citoyen : « la libre

²⁷ Boris Manenti, « Une liberté d'expression à deux vitesses ? 7 questions pour comprendre », 2015, <http://tempsreel.nouvelobs.com/charlie-hebdo/20150120.OBS0346/une-liberte-d-expression-a-d-eux-vitesses-7-questions-pour-comprendre.html>.

communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi²⁸ ». Ensuite, qu'est-ce que la loi énonce comme l'abus de liberté ? C'est « l'injure, la diffamation, la calomnie, l'incitation à la discrimination (racisme, antisémitisme, homophobie), à la haine et à la violence²⁹ ». Les limites sont très sensibles pour la discrimination, le négationnisme et l'apologie de crimes. Ainsi, il est explicable que la parole de Dieudonné a été condamné parce qu'elle peut apparaître comme faisant l'apologie du terrorisme qu'il ait eu l'intention ou non avait l'intention d'insulter le soutien à l'action terroriste ou pas. Néanmoins, il semble s'agir que son inscription risque de donner à l'audience une impression de la protection ou la justification de l'attentat. Alors, une nouvelle question se produit : les caricatures de Mahomet ne sont-elles pas un blasphème ?

En France, le délit de blasphème n'existe pas, ce qui permet l'expression se moquant des religions, même s'il semble ne pas être compatible avec la liberté de conscience (l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789). En tout cas, les caricatures de Mahomet sont défendues par l'argument que tous les citoyens ont la liberté de représenter des sujets de vénération religieuse en même temps que celle de critiquer les religions. En revanche, il est interdit d'insulter des croyants, ce qui dépasse les limites de la liberté définies par l'injure, la diffamation et l'incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence. Ici, une autre question surgit : quelles sont les différences entre le blasphème contre la religion et celui contre les croyants ?

D'après la loi du 17 mai 1819, l'injure se définit comme « toute expression outrageant, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait³⁰ ». Alors, on peut comprendre qu'injurier une religion n'est pas considéré comme une injure faite à certains croyants de cette religion parce que cette religion n'est pas injuriée en raison de fait que ce croyant a commis un délit. Les caricatures par *Charlie Hebdo* ont été jugées comme la volonté d'offenser directement l'ensemble des musulmans. Cependant, il est imaginable que certains musulmans puissent éprouver de l'hostilité contre ces caricatures. Cela ne justifie tout de même pas les actes du terrorisme, mais il est vrai que la publication des caricatures par *Charlie Hebdo* divise l'opinion publique en France. 42 % des Français disent qu'il faut éviter de publier des caricatures comme

²⁸ Ministère de la justice, « *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789* », 2001, <http://www.textes.justice.gouv.fr/textes-fondamentaux-10086/droits-de-lhomme-et-libertes-fondamentales-10087/declaration-des-droits-de-lhomme-et-du-citoyen-de-1789-10116.html>.

²⁹ Légifrance, « *Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse* », version consolidée au 12 mars 2008, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070722&dateTexte=20080312>.

³⁰ Boris Manenti, « *Une liberté d'expression à deux vitesses ? 7 questions pour comprendre* », 2015, <http://tempsreel.nouvelobs.com/charlie-hebdo/20150120.OBS0346/une-liberte-d-expression-a-d eux-vitesses-7-questions-pour-comprendre.html>.

celles diffusées par *Charlie Hebdo*, selon un sondage publié par JDD (Journal du dimanche). Il est douteux que le blasphème à la religion et celui aux croyants soient simplement divisés, parce que, comme on a vu dans les paragraphes précédents, la religion est en un sens une pièce identitaire qui constitue la personnalité, et donc qu'elle pourrait être la cause de la blessure de personnalité dans le cas où la religion est attaquée.

Même si les caricatures visent la religion (les islamistes mais pas les croyants), les jeunes descendants issus de l'immigration musulmane sont ébloués par les attentats, ce qui peut ébranler leur conscience de soi. Il y a pourtant de moins en moins de gens qui confondent l'Etat Islamique et l'islam, mais la crainte inconsciente de ceux qui semblent musulmans par apparence demeurerait sous forme de prévention. Quel que soit le niveau de pratique religieuse, être blasphémés concernant l'islam leur donne un sentiment mêlé puisqu'ils se rendent compte qu'ils sont originaires liés à l'islam. La 3^e génération est donc toujours exposée à la condition où ils sont inévitablement obligés de prendre conscience qu'ils sont vus comme des musulmans à chaque fois que l'islam est blasphémé. Ainsi, l'islam s'attache au dos des jeunes issus de musulmans, ce qui se ramène à sentir le lien et la sympathie pour l'islam.

3. Place réservée aux descendants d'immigrés selon la France

On observe de plus en plus une assimilation superficielle des jeunes issus de l'immigration. Cependant, il semble y avoir en même temps un antagonisme envers ces jeunes à l'égard du système et des classes dirigeantes. Les actions violentes par les jeunes musulmans (surtout dans les banlieues) sont sur le tapis, soit l'incendie criminel des voitures, soit les huées contre la Marseillaise lors du match du foot. Ces événements semblent un refus de marginalisations produit en raison de l'étouffement du conflit. Si ces jeunes n'avaient pas intériorisé les déceptions, ces événements ne se seraient jamais produits.

En même temps, les problèmes toujours nous suggèrent quelques idées. S'il y a quelques choses que la France nous donne comme leçon en tant que pays d'accueil d'immigrés et pays natal de descendants, c'est en leur donnant la chance d'occuper une place admise, et en y attachant une signification à leur travail, en donnant de la valeur à leur existence elle-même, de leurs rôles dans la vie sociale pour qu'ils puissent sentir qu'ils fonctionnent bien dans la société et qu'ils sont donnés la vraie égalité. Que les jeunes issus de l'immigration restent en France ou pas (se rendre à l'étranger, au pays originaire des parents selon le cas), accèdent à l'enseignement supérieur et deviennent les hommes élites parmi les descendants des immigrés apporterait un bon résultat et ouvrirait la porte à une nouvelle époque.

Pourtant, il y a un manque de connaissance sur la manière française d'accepter les cultures étrangères dans l'inscription ci-dessus. Il est déjà évident à travers ce mémoire que la France a un double visage par rapport à l'acceptation de personne issue du Maghreb. Les

maghrébins, surtout les algériens ont davantage intégré la culture française grâce au fait que la langue française est largement utilisée en Algérie, par exemple. Par contre, le haut niveau d'hostilité contre les Maghrébins est en même temps révélé par les Français. Selon les recherches menées en novembre 1992, 41 % des Français éprouvent de la répugnance pour les Maghrébins, 36 % pour les jeunes Français beurs, contre 8 % pour les Espagnols et les Portugais, 18 % pour les Asiatiques, 19 % pour les Juifs et 21 % pour les Noirs d'Afrique³¹. Ce résultat signifie que la France d'un côté tolère que les individus maghrébins entrent dans la culture française, d'un autre côté elle garde la distance avec le groupe ethnique maghrébin.

L'individu formé par un système idéologique et mental individualiste égalitaire distingue, le plus souvent inconsciemment, le « groupe maghrébin » des « Maghrébins concrets » qu'il connaît personnellement³².

La considération pour les jeunes issus de l'immigration maghrébine comme toute une collectivité et l'acceptation des individus originaires musulmans peuvent être compatibles pour la société française. D'un point de vue optimiste, l'individu issu du groupe maghrébin n'est pas confondu avec les porteurs de sa culture d'origine s'il manifeste son désir d'entrer dans la culture française. D'un point de vue pessimiste, la division des regards pour les jeunes en tant qu'un individu et à titre de membre du groupe maghrébin empêcherait de réduire la distance avec eux.

Du point de vue des jeunes issus de l'immigration maghrébine, ils sont pris dans un dilemme, entre la culture originaire de leurs parents et la société française, ce qui leur fait perdre leur identité et la place dans leur vie en France parce qu'il y a incompatibilité entre ce que doit être la famille musulmane et la famille française. On leur demande deux choses différentes selon les cultures qui sont toutes les deux aussi importantes à leurs yeux. Ils sont reçus dans la société en rejetant la tradition de leurs parents, alors qu'ils sont refusés s'ils gardent la leçon de leurs parents. Ce dilemme est assez explicable concernant le bas niveau d'enseignement et le haut niveau de chômage chez eux. L'attitude des Français pour les descendants d'immigrés maghrébins les pousse à se marier avec une personne non issue du Maghreb, ce qui indique l'affaiblissement de la culture musulmane.

En plus, il se peut que le système français disperse la famille maghrébine. En étant mis sur la phase critique de choisir la famille ou la France, certains pourraient s'adapter à la culture française, contre le reste qui sont écrasés émotionnellement. On peut aussi reconnaître le grand décalage entre les parents et les enfants par rapport à l'accès à la société française et par rapport au niveau d'éducation. Même s'il est relativement facile pour les jeunes d'accepter l'attitude française, leurs parents ont de la difficulté à admettre que leurs enfants soient assimilés à la société

³¹ Emmanuel Todd, *Le destin des immigrés-Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Pao éditions du Seuil, 1997, p. 370.

³² *Ibid.*, p. 371.

d'accueil. Ainsi, surgit un écart même dans une famille.

Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi assez de cas où ils se sont bien adaptés. Cependant, on doit absolument se rendre compte que les actions violentes sont la manifestation de leurs intentions qui sont causées par les alternatives de deux cultures différentes mais que ce n'est pas seulement le problème chez eux.

Conclusion

A travers les chapitres, on a essayé de voir comment les descendants d'immigrés maghrébins sont acceptés dans la société française et la manière de considérer ces descendants. Les immigrés maghrébins, qui occupent la plus large part de la population immigrée en France, et leurs descendants ont tendance à entrer et à s'accommoder à la société française. Alors que beaucoup d'entre eux montrent la volonté de vivre comme des Français, le regard dirigé vers eux semble parfois discriminatoire et plein de prévention. Ce désaccord provoque le sentiment d'aliénation et approfondit l'écart entre les Français issus de l'immigration maghrébine et ceux non issu de l'immigration.

Bien que leur pratique religieuse soit faible et qu'ils parlent français comme langue maternelle, les descendants d'immigrés n'arrivent pas à dépasser le mur qui fait obstacle pour être acceptés en tant que Français. Ce dilemme peut être expliqué par la manière de la France d'accepter les ethnies différentes. Tout individu est accepté quelle que soit son origine, mais les groupes ethniques ne sont pas acceptables dans la culture française. Cette attitude donne l'impression que la France est intolérante et refuse les étrangers. En même temps, le dilemme de Français maghrébins apparaît parfois sous forme d'évènements violents. Cependant, ce n'est pas seulement le problème chez les descendants d'immigrés maghrébins, mais de toute la société française.

Alors, il ne faut pas détourner les yeux de vrais problèmes en les remplaçant par des évènements immédiats et en dirigeant les attaques contre la cible faible, mais il faut regarder bien les problèmes qui se cachent en arrière des évènements manifestés par les jeunes Français maghrébins. Ce qui se lit derrière ces violences, c'est la contrariété accumulée chez les jeunes quelle que soit leur origine. Ils sont tous mécontents de leur vie, mais leurs intérêts sont différents, soit ils doivent vivre le chômage et l'écrasement des salaires, soit le maintien de leur vie présente sous l'abri de la garantie de l'emploi. Malgré ce décalage des intérêts les empêche d'être solidaires, cela ne justifie pas de séparer les enfants des immigrés des autres enfants parce que la deuxième et la troisième génération s'intègrent relativement dans les milieux populaires, et certains rejoignent même les classes moyennes ou supérieures.

Ce mémoire a fini par soulever une question sur les limites de l'assimilation systématique. Il semble que les immigrés et leurs descendants d'origine musulmane s'intègrent aisément dans la

société française à travers les générations et à mesure qu'ils deviennent multi-culturalisés par le mariage mixte, par exemple. Cependant, l'hostilité pour les maghrébins existe en même temps dans la société française. La double existence de l'assimilation et l'animosité provoquerait la déformation de la coexistence dans la société française. Il faut examiner de nouveau la manière d'accepter les Français issus de l'immigration pour réaliser l'harmonie en respectant la culture originelle de ces populations.

Donald Trump a gagné les élections présidentielles aux Etats-Unis le 8 novembre 2016. Les manifestations contre Trump ont été prises par ceux qui craignent la crise de démocratie dans le monde entier, en France également. Par contre, le soutien au Front National (FN) augmente son influence en France. En ce qui concerne la politique française, la politique d'immigration compte beaucoup, de même que la politique étrangère et militaire. Le FN, le parti extrême droite, avance l'arrêt de l'immigration dont la cible d'hostilité est le groupe de Maghrébins qui constituent la population musulmane. Alors on peut interpréter l'augmentation du soutien au FN comme celui de la manifestation de l'hostilité contre les Maghrébins.

Disons encore une fois que l'hostilité contre le groupe maghrébin ne correspond pas à celle contre l'individu maghrébin. Cependant, cette idée non seulement plante le dilemme dans le cœur des jeunes Français maghrébins mais aussi pousse les personnes issues de l'immigration à s'inquiéter qu'ils soient rejetés par la société française. Il ne s'agit pas ici d'effacer cette attitude française à recevoir les immigrants parce qu'elle concorde avec l'idée de garantir la liberté et l'égalité à tous les citoyens français, quelle que soit leur appartenance ethnique. Autrement dit, l'isolement et l'enfermement de certaine ethnie est incompatible avec l'idée de la République. Ce dont il s'agit, c'est de balayer complètement les soucis pour la discrimination et l'exclusion des immigrés.

A travers les générations, beaucoup de Français issus de l'immigration maghrébine essaient de s'accommoder à la société française et d'être de vrais Français, de même que la France essaie d'accepter tous les individus qui se destinent à entrer dans la culture française. Mais est-ce qu'il suffit de laisser continuer à produire les nouvelles générations et d'attendre que se dissipe l'appréhension et l'antagonisme ? Puisque le haut niveau du chômage inquiète les jeunes sur leur avenir, il faut les rassurer et enlever l'hésitation en les assimilant à la société française. Leur faire se rendre compte qu'ils ont été acceptés comme tout individu dans la société les aidera à entrer aisément dans la culture française.

Bibliographie

1. Livres français

OGNIER Pierre, *Une école sans Dieu ?*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2008.

TODD Emmanuel, *Le destin des immigrés-Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Pao éditions du Seuil, 1997.

TRIBALAT Michèle, *Faire France*, Lisieux, La découverte, 1995.

2. Livres japonais

片倉もとこ 『イスラームの世界観「移動文化を考える」』、岩波書店、1991。

ジョン・W・スコット『ヴェールの政治』、李孝徳訳、みすず書房、2012。

伊達聖伸 『ライシテ、道徳、宗教学』、勁草書房、2010年。

エマニュエル・トッド『移民の運命「同化か隔離か」』、石崎晴己・東松秀雄訳、藤原書店、2005年。

内藤正典、坂口正二郎 『神の法 vs. 人の法』、日本評論社、2007年。

ジャン・ボベロ 『フランスにおける脱宗教性の歴史』、三浦信孝・伊達聖伸訳、白水社、2009年。

3. Articles

AMIN Azzam, « L'intégration des jeunes Français issus de l'immigration. Le cas des jeunes issus de l'immigration arabo-musulmane et turque : Maghreb, Moyen-Orient et Turquie », *Connexions* 1/2005 (n° 83), p. 131-147.

DUBET François, « La laïcité dans les mutations de l'école », in Michel Wieviorka, *Une société fragmentée ?*, La Découverte « Poche / Essais », 1997, p. 83-112.

INSEE, « *Immigrés et descendants d'immigrés en France* » édition 2012 *Sommaire du dossier de presse*, Paris, 2012.

JOIGNOT Frédéric, *Le Monde*, « *En France, des jeunes de plus en plus fidèles à l'islam* », 01/11/2012.

4. Documents électroniques

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-023.pdf>, 22/09/2016.

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1287, 02/10/2016.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/21/MENG0401138C.htm>, 06/11/2016.

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/10/20/01016-20141020ARTFIG00055-port-du-voile-c-e-que-dit-la-loi.php>, 05/11/2016.

<http://www.vie-publique.fr/>, 07/11/2016.

<https://www.contretemps.eu/islam-france-aujourd'hui/>, 15/09/2016.

<http://www.textes.justice.gouv.fr/textes-fondamentaux-10086/droits-de-lhomme-et-libertes-fondamentales-10087/declaration-des-droits-de-lhomme-et-du-citoyen-de-1789-10116.html>, 25/11/2016.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070722&dateTexte=20080312>, 25/11/2016.